

**Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale**

**Séance plénière  
du vendredi 29 novembre 2002**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

EXCUSES	272
QUESTIONS D'ACTUALITE	
— De Mme Marion Lemesre à MM. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique et Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « le respect de l'accord de coopération entre les régions et le fédéral sur le dossier des vols de nuit »	272
Question d'actualité jointe de Mme Béatrice Fraiteur, concernant « les conclusions de la réunion du Comité de concertation en ce qui concerne les vols de nuit »	272

**Brusselse Hoofdstedelijke Raad**

**Plenaire vergadering  
van vrijdag 29 november 2002**

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VERONTSCHULDIGD	272
DRINGENDE VRAGEN	
— Van mevrouw Marion Lemesre aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek en Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de eerbiediging van het samenwerkingsakkoord tussen de gewesten en de federale overheid over de nachtvluchten »	272
Toegevoegde dringende vraag van mevrouw Béatrice Fraiteur, betreffende « de conclusies van de vergadering van het overlegcomité in verband met de nachtvluchten »	272
	269

	Pages		Blz.
	—		—
— De Mme Marie-Jeanne Riquet à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la délocalisation de l'entreprise AIB-Vinçotte »	273	— Van mevrouw Marie-Jeanne Riquet aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de delocalisatie van het bedrijf AIB-Vinçotte »	273
— De M. Denis Grimberghs à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'organisation du chantier boulevard Wahis »	274	— Van de heer Denis Grimberghs aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de organisatie van de werken op de Wahislaan »	274
— De M. Michel Lemaire à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la politique de l'emploi à destination des jeunes »	275	— Van de heer Michel Lemaire aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « het werkgelegenheidsbeleid voor jongeren »	275
— De M. Jan Béghin à M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « l'Aide au Maroc suite à la tempête »	277	— Van de heer Jan Béghin aan de heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekking en, betreffende « de hulp aan Marokko naar aanleiding van noodweer »	277
ORDRE DES TRAVAUX	277	REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	277
INTERPELLATION		INTERPELLATIE	
— De Mme Dominique Braeckman à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la tutelle que le Ministre-Président exerce sur les communes et les conséquences dommageables indirectes pour l'exercice des missions sociales des Centres publics d'aide sociale »	278	— Van mevrouw Dominique Braeckman tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het toezicht dat de Minister-President uitoefent op de gemeenten en de indirecte schadelijke gevolgen voor de uitoefening van de maatschappelijke opdrachten van de OCMW's »	278
Discussion — <i>Orateurs</i> : <b>Mmes Dominique Braeckman, Anne-Sylvie Mouzon, MM. Jean-Luc Vanraes, François-Xavier de Donnea</b> , Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique	278	Bespreking — <i>Sprekers</i> : <b>mevrouw Dominique Braeckman, mevrouw Anne-Sylvie Mouzon, de heren Jean-Luc Vanraes, François-Xavier de Donnea</b> , Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek	278
QUESTIONS ORALES		MONDELINGE VRAGEN	
— De M. Dominiek Lootens-Stael à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « les conséquences du soi-disant accord de courtoisie linguistique pour la police locale »	283	— Van de heer Dominiek Lootens-Stael aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de gevolgen van het zogenaamde taalhoffelijkheidsakkoord voor de lokale politie »	283

	Pages		Blz.
— De Mme Adelheid Byttebier à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « la campagne visant à informer tous les Bruxellois de l'existence du nouveau système du sac poubelle blanc destiné aux déchets résiduels »	284	— Van mevrouw Adelheid Byttebier aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de bekendmaking van het nieuwe systeem met de witte vuilniszak voor restafval aan alle Brusselaars »	284
— De M. Alain Daems à MM. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, et Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes, concernant « les déclarations ministérielles relatives à la concrétisation du PPAS Fonsny I »	286	— Van de heer Alain Daems aan de heren Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, en Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de verklaringen van ministers over de uitvoering van het BBP Fonsny I »	286
<b>VOTES NOMINATIFS</b>		<b>NAAMSTEMMINGEN</b>	
— sur la proposition de relative à la condamnation à la mort par lapidation de Amina Lawal au Nigeria	289	— over het voorstel van resolutie betreffende de veroordeling tot de doodstraf door stening van Amina Lawal in Nigeria	289
— sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à créer un observatoire du logement à titre expérimental, dans trois communes de la Région de Bruxelles-Capitale, pour une période de douze mois, et d'en assurer le financement par un premier ajustement au budget 2002	289	— over het geheel van het voorstel van resolutie tot oprichting van een experimenteel observatorium voor de huisvesting in drie gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor een periode van twaalf maanden, gefinancierd door middel van een eerste aanpassing van de begroting 2002	289

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 40.*

*De plenaire vergadering wordt geopend om 14.40 uur.*

**Mme la Présidente.** — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 29 novembre 2002.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 29 november 2002 geopend.

EXCUSES

VERONTSCHULDIGD

**Mme la Présidente.** — Ont prie d'excuser leur absence : Mmes Isabelle Molenberg, Anne-Françoise Theunissen, Isabelle Emmery, Amina Derbaki Sbaï, Bernadette Wynants, MM. Olivier de Clippele, François Roelants du Vivier, Didier van Eyll et Paul Galand.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : mevrouw Isabelle Molenberg, mevrouw Anne-Françoise Theunissen, mevrouw Isabelle Emmery, mevrouw Amina Derbaki Sbaï, mevrouw Bernadette Wynants, de heren Olivier de Clippele, François Roelants du Vivier, Didier van Eyll et Paul Galand.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME MARION LEMESRE A MM. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR CONCER-**

**NANT« LE RESPECT DE L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LES REGIONS ET LE FEDERAL SUR LE DOSSIER DES VOLS DE NUIT »**

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW MARION LEMESRE AAN DE HEREN FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL BETREFFENDE « DE EERBIEDIGING VAN HET SAMENWERKINGSAKKOORD TUSSEN DE GEWESTEN EN DE FEDERALE OVERHEID OVER DE NACHTVLUCHTEN »**

**QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE MME BEATRICE FRAITEUR CONCERNANT « LES CONCLUSIONS DE LAREUNION DU COMITE DE CONCERTATION EN CE QUI CONCERNE LES VOLS DE NUIT »**

**TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW BEATRICE FRAITEUR BETREFFENDE « DE CONCLUSIES VAN DE VERGADERING VAN HET OVERLEGCOMITE IN VERBAND MET DE NACHTVLUCHTEN »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Marion Lemesre pour poser sa question.

**Mme Marion Lemesre.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, il aurait été difficile de trouver un sujet qui soit plus d'actualité que celui de ma question.

Le Parlement se devait d'interroger le gouvernement et de lui marquer son soutien en ce qui concerne les négociations qui ont eu lieu cette nuit et ce matin concernant le respect des accords de février 2002 sur les vols de nuit au départ de Zaventem.

L'inquiétude des Bruxellois est vive, tout d'abord par rapport à une remise en question de ces accord par le gouvernement flamand et, ensuite, par rapport à ce qui peut être assimilé à une gaffe, ou à une réponse trop rapide, c'est-à-dire de postposer les accords. On

sait bien que lorsque l'on postpose un accord pris avec un gouvernement, tout peut arriver. Le gouvernement peut très bien rencontrer un problème par la suite, ce qui anéantirait toute possibilité de faire respecter l'accord intervenu.

Monsieur le Ministre, où en sont vos négociations. Nous avons apprécié le ton ferme utilisé par le gouvernement, tel que rapporté par la presse. Nous voulons cependant, malgré tout, vous entendre à ce sujet. Persistez-vous dans cette fermeté ? Avez-vous rejeté la solution du report et la remise en question des accords ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur pour poser sa question jointe.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — Madame la Présidente, je veux, moi aussi, interroger le ministre sur les conclusions de la réunion qui s'est tenue ce matin entre les régions et l'État fédéral à propos des vols de nuit et de la mise en œuvre ou non de l'accord de coopération.

A-t-on décidé la suppression pure et simple des vols de nuit ? Ce serait génial. Qu'en est-il de la proposition de postposer la deuxième phase de la mise en œuvre de l'accord, qui prévoyait, je le rappelle, que, dès décembre, tous les vols décolleraient de la piste 25 pour éviter le survol de Bruxelles ? J'ai entendu ce midi, aux informations, qu'il avait été question de créer une commission en vue d'évaluer les nuisances sonores. L'objectif inavoué n'est-il pas de remettre à plus tard les accords de coopération ou, en tout cas, la deuxième phase de ceux-ci ?

Je voudrais également savoir, Monsieur le Ministre, si vous avez abordé l'épineuse question de la nouvelle réglementation imposée aux pilotes, à savoir de décoller à 2.000 pieds d'altitude, à gauche, avant d'effectuer les virages ...

La Région bruxelloise est survolée, de jour, bien plus qu'elle ne l'était avant. Quels remèdes pensez-vous apporter à cette problématique ?

Je vous remercie déjà de votre réponse.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

**M. Didier Gosuin,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Chers Collègues, la position de la Région bruxelloise a toujours été constante. Il y a un accord, acquis après de longues négociations et après des années d'intervention de la part de la Région bruxelloise. Il n'était donc pas acceptable que, d'une manière ou d'une autre, l'on participe à une négociation ayant pour l'objet une éventuelle remise en question de l'accord ou même d'un report. C'est la raison pour laquelle, pour reprendre une expression prisée par notre Ministre-Président, « nous avons gardé la jambe raide » jusqu'au moment où nous avons la confirmation que les négociations n'avaient pas ce but. La négociation a été entamée sur un principe aujourd'hui inscrit dans l'accord, dont tous les Bruxellois doivent se réjouir : « les accords des 22 février 2002 et 16 juillet 2002 sont intégralement maintenus. » Cela a été confirmé une troisième fois par l'ensemble des gouvernements.

Nous ne pouvons cependant pas nier qu'il peut y avoir des problèmes et nous ne pouvons pas rester sourds aux difficultés rencontrées par nos voisins. Nous savons trop, d'expérience, ce que sont les nuisances sonores pour ne pas nous montrer attentifs aux problèmes que rencontre la Région flamande. C'est dans l'accord lui-même que l'on trouve les solutions, à savoir le « plat technique » de la progressivité et le recours à une commission d'avis qui n'est pas une invention, mais qui est, depuis le 22 février 2002, inscrite dans l'accord comme un organe réunissant l'ensemble des partenaires en vue d'évaluer les situations et de proposer des améliorations dans le cadre tracé.

Voilà ce qui a été décidé et qui sera mis en œuvre.

Par ailleurs, autre bonne nouvelle, alors que l'accord ne porte que sur la nuit, il a été décidé de demander à Belcontrol d'ajuster ses procédures de vol de jour. Cela implique un impact moindre pour la Flandre mais aussi pour Bruxelles. Pensons notamment aux décollages vers la balise de Huldenberg.

Madame la Présidente, je crois pouvoir dire que, globalement, les protagonistes qui portent cet accord peuvent être plus qu'heureux de la nouvelle décision prise par le comité de concertation.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Marion Lemesre.

**Mme Marion Lemesre.** — Madame la Présidente, je me réjouis avec le gouvernement de la bonne entente entre tous les niveaux de pouvoirs. Nous avons là la démonstration que lorsque Bruxelles « garde la jambe raide », elle peut parfaitement se faire respecter. Par conséquent, Messieurs les Ministres, continuez ainsi à protéger Bruxelles.

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Il faut non seulement garder la jambe raide, mais la garder raide « *perinde ad cadaver* ».

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — Madame la Présidente, je remercie également le ministre pour sa réponse. Il confirme donc qu'il n'y aura pas de report de la deuxième phase.

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME MARIE-JEANNE RIQUET A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT CONCERNANT « LA DELOCALISATION DE L'ENTREPRISE AIB-VINCOTTE »**

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW MARIE-JEANNE RIQUET AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELASTMET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING BETREFFENDE « DE DELOCALISATIE VAN HET BEDRIJF AIB-VINCOTTE »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Marie-Jeanne Riquet pour poser sa question.

**Mme Marie-Jeanne Riquet.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, le sujet que j'aborde est malheureusement moins réjouissant. Je me réfère à la presse du 22 novembre dernier, qui a annoncé la délocalisation de l'entreprise AIB-Vinçotte. Cette entreprise a deux sièges en Région bruxelloise, 420 personnes sont concernées.

Cette annonce me rappelle la sonnette d'alarme récemment agitée par le courtier Codemer, qui a établi une liste assez impressionnante d'entreprises qui ont récemment quitté Bruxelles pour la proche périphérie. Il invoque une série de motifs, comme la mobilité, la taxation communale, la fiscalité régionale, la qualité de l'environnement, etc.

Cette sonnette d'alarme est controversée car l'on sait que, d'un autre côté, Bruxelles a des atouts : les transports en commun, la vitrine internationale, ...

Monsieur le Ministre, j'aimerais savoir si un contact a été établi avec la société AIB-Vinçotte, ne fût-ce que pour entendre les arguments pour et contre la délocalisation. On sait que les syndicats y sont opposés et qu'ils invoquent des raisons de rester à Bruxelles. J'aimerais savoir aussi si, dans ce cas-là, il ne serait pas possible de proposer à ces entreprises des alternatives et également si, dans la région, il existe un endroit où l'on « suit » ce type de phénomène, où l'on rassemble des informations sur le nombre des délocalisations et sur leurs motifs.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

**M. Eric Tomas**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, si, à chaque fois qu'il y a une entreprise qui quitte Bruxelles, je suis interpellé ici au Parlement, il faudra alors au moins que je sois interpellé chaque fois qu'une entreprise arrive à Bruxelles.

**M. Denis Grimberghs.** — Cela, c'est vrai ! Chaque fois qu'une entreprise s'installe à Bruxelles, il faudrait une interpellation.

**M. Eric Tomas**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Vous feriez bien d'être également attentif au nombre d'entreprises qui, chaque jour, s'implantent à Bruxelles.

Dans ce cas-ci, il y a eu des contacts, il y a deux ans, entre AIB-Vinçotte et la SDRB, en termes de possibilités de localisation de l'entreprise à un autre endroit dans Bruxelles. C'était une prise d'information de la part de cette société et la SDRB y a parfaitement répondu. Pour le reste, je ne peux pas me mettre à la place de ceux qui possèdent un certain nombre de bâtiments en Région bruxelloise et qui voient des opportunités de se délocaliser et d'aller s'installer dans d'autres régions, éventuellement en réalisant une opération immobilière intéressante pour les bâtiments qu'ils possèdent. Cela échappe complètement à la compétence du gouvernement.

Cela dit, je partage avec vous les préoccupations du personnel occupé à AIB-Vinçotte, qui se voit ainsi éventuellement délocalisé par une décision qui n'a, apparemment, été concertée avec personne.

Pour le reste, nous ne tenons pas un cadastre des entrées et des sorties d'entreprises. Il suffit de constater l'évolution du nombre d'emplois offerts à Bruxelles qui, depuis 1995 a augmenté de 40.000 unités. Je pense donc que le bilan entrées-sorties est favorable à la Région bruxelloise.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Marie-Jeanne Riquet pour une question complémentaire.

**Mme Marie-Jeanne Riquet.** — A propos de l'étude de Codemer, selon un article de presse, il s'agissait d'une étude commanditée par la région. Est-ce exact ou n'ai-je pas bien compris ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

**M. Eric Tomas**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Je dois avouer que je n'ai pas bien compris non plus. Je peux comprendre la frustration de certains intermédiaires qui essaient de louer des bureaux et qui voient certains marchés leur échapper. Le problème, c'est que, quand les marchés leur arrivent, ils ne remercient jamais la région.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'ORGANISATION DU CHANTIER BOULEVARD WAHIS »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE ORGANISATIE VAN DE WERKEN OP DE WAHISLAAN »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Denis Grimberghs pour poser sa question.

**M. Denis Grimberghs.** — Monsieur le Ministre, je désire vous interroger sur un chantier qui est en cours à un endroit que vous devez bien connaître, près de la grande fontaine orange ...

Au carrefour boulevard Wahis, boulevard Léopold III, rue du Pavot et au débouché de la place Meiser, de grands travaux sont en cours à l'initiative du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, sur la base d'un permis qui a été surtout délivré pour créer un itinéraire cyclable — ce qui est un peu étonnant vu l'ampleur des travaux en cours. Mais peu importe, c'est un détail —. Il se fait que les conditions de chantier sont assez mauvaises, Monsieur le Ministre. Au point que je crois très sincèrement que l'ordonnance que nous

avons prise en ce qui concerne les chantiers n'est pas respectée, en ce sens que l'une de ses dispositions prévoit qu'en aucun cas, les traversées piétonnes ne peuvent être supprimées à l'occasion des chantiers, qu'il convient de les baliser, même provisoirement et que lorsqu'il n'y a plus d'ouvriers sur le chantier, il convient de le baliser, afin d'éviter qu'il ne soit accessible et que des matériaux ne soient « disponibles » pour des usages qui ne sont pas ceux du chantier !

Tel n'est pas le cas, et c'est peu dire que ce chantier provoque une sérieuse pagaille. C'est d'autant plus étonnant que pour le carrefour Wahis/Lambermont/Léopold III, la région demande à la commune de Schaerbeek de prévoir une importante présence policière, dans le cadre du contrat de mobilité. Depuis quelques années, des agents sont donc sur place depuis le matin pour assurer la fluidité de la circulation automobile, des transports en commun et de la traversée piétonne. Malheureusement, des mesures n'ont pas été prises pour augmenter le nombre des agents en vertu de ces travaux. Il semblerait même qu'ils aient complètement disparu.

Dès lors, Monsieur le Ministre, je voudrais savoir quelles mesures vous avez prises pour organiser le chantier et pallier les difficultés qu'il engendre et si vous mettez tout en œuvre pour que, lorsque des chantiers sont menés à l'initiative du ministère des Travaux publics de la Région de Bruxelles-Capitale, l'ordonnance « organisation des chantiers » soit respectée.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

**M. Jos Chabert**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, Chers Collègues, je donnerai les éléments d'information suivants à M. Grimberghs.

L'Administration régionale me fait savoir que les dispositions réglementaires de l'ordonnance sur l'organisation des chantiers sont intégralement respectées sur le chantier des boulevards Général Wahis et Léopold III.

En outre, les passages pour piétons sont disponibles quasiment en permanence. Ils ne le sont pas totalement si une intervention locale s'impose dans le cadre des travaux.

Par ailleurs, l'administration a veillé à ce que les feux de signalisation, qui sécurisent le passage en question, continuent à fonctionner. A ce propos, il convient également de remarquer que les plans de signalisation et de déviation pour tous les types de transport ont été approuvés par la police locale.

A ce jour, ni la police ni la Commission régionale pour la Coordination des Chantiers n'ont formulé de remarques ou de plaintes.

En ce qui concerne la présence d'agents de police, en particulier des agents qui devraient se trouver sur place dans le cadre du contrat de mobilité conclu avec la commune de Schaerbeek, je vous demanderai d'interroger M. le Secrétaire d'Etat Delathouwer qui conclut et gère les contrats.

Quant à l'obligation de clôturer les zones de chantiers, il faut savoir qu'il est impossible de clôturer intégralement un chantier d'une ampleur aussi considérable. Cela gênerait d'ailleurs les riverains puisque l'accès aux habitations et aux garages serait entravé. Néanmoins, les entrepreneurs ont été une nouvelle fois avertis qu'ils doivent veiller à ce que les endroits potentiellement dangereux soient dûment clôturés. La surveillance de l'administration sera accrue à cet égard.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Denis Grimberghs.

**M. Denis Grimberghs.** — Madame la Présidente, je remercie le ministre pour sa réponse. Il est possible qu'aucune plainte n'ait encore été adressée à l'Administration régionale et que les autorités communales ne se soient pas manifestées à ce sujet. Si c'est le cas, je le regrette car elles ont le devoir de vous informer des problèmes qui surviennent sur le terrain. A partir de ce week-end, dont après avoir entendu votre réponse, je ferai des photos. Ainsi, tout le monde aura été prévenu. Vous pensez que ce chantier est géré en fonction des principes de sécurité et de liberté d'usage de la voie publique inscrits dans l'ordonnance. Moi, je vous dis que ce n'est pas le cas.

Je profite de l'occasion pour attirer votre attention sur le fait que clôturer un chantier est très important, non seulement à cause du danger que représente le chantier lui-même, mais aussi parce que, sur certains chantiers, on laisse du matériel, qui n'est pas indispensable, mais qui pourrait s'avérer dangereux pour la population locale. Il faut être attentif à ce qui est fait. Je vous citerai un exemple concernant des travaux réalisés aux arrêts de la Stib. A la veille d'un week-end, à un arrêt, on démonte le matériel, on le laisse sur place et, trois jours plus tard, c'est une autre équipe qui vient remonter le matériel.

Ce n'est pas très prudent. On laisse traîner des objets dangereux qui pourraient être utilisés à un usage pour lequel ils ne sont pas prévus, et être source d'accidents.

**M. Jos Chabert**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Je vais faire vérifier cette dernière déclaration, en recommandant de prendre toutes les précautions qui s'imposent.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHELLEMAIRE A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA POLITIQUE DE L'EMPLOI A DESTINATION DES JEUNES »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER M. MICHEL LEMAIRE AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « HET WERKGELEGENHEIDSBELEID VOOR JONGEREN »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Michel Lemaire pour poser sa question.

**M. Michel Lemaire.** — Madame la Présidente, il y a quelques jours, j'ai pris connaissance dans le *Journal du Mardi* d'un certain nombre de déclarations, de considérations faites par un parlementaire de notre Assemblée à propos des événements pénibles qui se déroulent à Anvers.

Certaines m'ont fort choqué, notamment en ce qui concerne « l'associatif politisé », « le clientélisme chrétien ». Le terme « l'associatif politisé » me semblait outrepassant de sa part quand on sait qu'il a été « survitaminé » en matière « d'associatif sportif » et par conséquent qu'on ferait bien de mettre en place une Commission d'Enquête parlementaire pour savoir ce qui a été fait des subsides publics qui avaient été accordés dans des circonstances douteuses. Mais l'essentiel n'est pas là !

Dans une des rarissimes propositions faites par le représentant de ce parti qui se dit de loin le plus progressiste en matière d'immigration, il est fait état de souhaits d'initiatives : on voudrait voir l'ORBEm aller à la rencontre de jeunes, qu'on considère comme totalement abandonnés ici, en Région bruxelloise, de jeunes issus de l'immigration, à qui on semblerait, et j'ai le texte ici devant moi, ne proposer que des boulots qui ne sont pas de véritables métiers, et qu'on aurait tendance à « parquer » dans des ASBL. On cite pour exemple : des boulots de gardiens de parcs et d'animateurs.

J'avoue que, par les temps qui courent, et conscient du fait que certains essayent de faire du chiffre sur cette problématique — et ceux-là sont, selon moi, très identifiables et essayent de régler leurs comptes, via la presse interposée — je dois, quand même, Monsieur le Ministre de l'Emploi, vous poser une question : pouvez-vous me confirmer que l'ORBEm ne va pas à la rencontre des jeunes sans boulot ?

Y aurait-il une discrimination à l'intérieur de l'ORBEm ou pourriez-vous me rassurer et me dire qu'il y a quand même des formations offertes aux jeunes par l'ORBEm et qu'ils disposent d'une pluralité de choix ?

C'est l'essentiel de la question que je voulais vous poser par rapport à cette problématique qui est fondamentale en Région bruxelloise.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

**M. Christos Doulkeridis.** — Mme Marie-Jeanne Riquet a fait d'autres déclarations importantes qui mériteraient d'être entendues.

**Mme la Présidente.** — Monsieur Doulkeridis, laissez parler M. le ministre car c'est un problème important pour beaucoup de jeunes.

**M. Eric Tomas,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Je le crois, oui.

Madame la Présidente, cette question d'actualité comporte deux aspects.

Le premier aspect m'interpelle quelque peu, parce que, si je comprends parfaitement que les parlementaires demandent des comptes au gouvernement sur ses actions ou sur les déclarations que certains membres du gouvernement ont pu faire, je comprends moins qu'on interpelle le gouvernement sur des déclarations des parlementaires.

Je peux donc partager quelques considérations de M. Lemaire concernant la lecture qu'il fait des déclarations de certains, mais je ne pense pas que cela doive faire l'objet de la discussion ici.

M. Lemaire me demande si l'ORBEm aurait une attitude discriminatoire vis-à-vis des jeunes demandeurs d'emplois et si certains emplois seraient réservés prioritairement à certaines catégories de demandeurs d'emplois. A cela, je lui réponds qu'il n'existe aucune discrimination ou orientation sélective à l'intérieur des services de l'ORBEm quant aux candidatures de jeunes demandeurs d'emplois.

Tous les emplois offerts à l'ORBEm sont ouverts à l'ensemble des jeunes demandeurs d'emplois et les programmes de remise au travail — agents contractuels subventionnés, troisième circuit de travail, plans de transition professionnelle — sont accessibles à tous les jeunes sans aucune discrimination ni négative ni positive.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Michel Lemaire.

**M. Michel Lemaire.** — Une courte réaction par rapport à la déclaration du ministre.

Ce qui m'importe, c'est qu'il me réponde sur le fond, ce qu'il a fait.

Pourrait-il, cependant, avoir l'obligeance de communiquer sa réponse aux médias qui donnent manifestement une tribune, ce qui est leur droit démocratique, à quelqu'un qui sème manifestement le trouble dans des circonstances difficiles et dans un climat économique qui ne l'est pas moins ?

En ce qui nous concerne, nous avons suffisamment d'occasions de nous opposer sur tel ou tel point pour rester cohérents et solidaires par rapport à nos objectifs communs.

Merci de répondre éventuellement à ma sollicitation. Sinon, je le ferai moi-même. Mais il est plus important que ce soit un ministre qui le fasse.

**M. Eric Tomas,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Je n'ai pas l'habitude de solliciter les médias, mais je me range à votre grande sagesse. Si vous pouviez faire en sorte que les médias me demandent une réaction par rapport à l'article incriminé, je vous remerciais de votre obligeance.

**M. Michel Lemaire.** — Il y avait deux scoops !

Le premier, les débilités prononcées; et le second : c'est qu'il n'y a pas d'attaché de presse chez M. le ministre Eric Tomas ! Ça, c'était du non-dit.

**M. Eric Tomas**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Ne détournez pas mes propos, je ne sollicite aucune intervention.

**Mme la Présidente.** — Il ne sollicite pas mais si on l'appelle, il répondra.

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JAN BEGHIN TOT DE HEER GUY VANHENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIËN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE « DE HULP AAN MAROKKO NAAR AANLEIDING VAN NOODWEER »**

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. JAN BEGHIN A M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT « L'AIDE AU MAROC SUITE A LA TEMPETE »**

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Jan Béghin heeft het woord voor het stellen van de vraag.

**De heer Jan Béghin.** — Mevrouw de Voorzitter, hevig noodweer heeft de regio Rabat-salé waarmee ons gewest een samenwerkingsakkoord heeft gesloten, zwaar getroffen. Daarbij zou ook een olieraffinaderij in brand zijn geschoten. Er zijn 35 doden en de materiële schade is enorm.

Marokko heeft ons land om hulp gevraagd. De federale overheid heeft de dienst B-Fast ingeschakeld op initiatief van minister van Landsverdediging Flahaut. Er is al een C-130 vertrokken met hulpgoederen.

Gelet op ons samenwerkingsakkoord met Rabat-salé, vraag ik me af of het niet nuttig zou zijn dat ook ons gewest extra hulp zou bieden. Het akkoord slaat op economische, sanitaire en ecologische samenwerking. Volgens mij moet het mogelijk zijn in dat kader hulp te bieden. Wat denkt de minister daarvan ?

**Mevrouw de Voorzitter.** — Minister Guy Vanhengel heeft het woord.

**De heer Guy Vanhengel**, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mevrouw de Voorzitter, het is de eerste keer dat in deze Assemblee dergelijke suggestie voor hulp wordt gedaan. De vraag van de heer Jan Béghin is dan ook in dat opzicht interessant.

Natuurrampen geven wel vaker aanleiding tot solidariteitsacties en hulp van partners, of staten waarmee een land of regio vriendschapsbanden onderhoudt.

Allereerst wil ik erop wijzen dat uit alle gegevens waarover we beschikken — van de Belgische ambassade en onze handelsattaché

—, we kunnen weten dat de regio waarmee ons gewest een samenwerkingsakkoord heeft, namelijk Rabat-salé niet getroffen is door het noodweer en de stad Rabat ook niet. Dat is wellicht de reden waarom onze collega's in die regio ons geen vraag om hulp hebben gestuurd.

Naar aanleiding van de vraag van de heer Béghin maak ik me wel de bedenking dat het nuttig kan zijn eens een debat aan te gaan over de vraag of we voortaan geen kredietlijn voor dringende noodhulp moeten inschrijven in de begroting. Zoals bekend is zo een kredietlijn opgenomen in de Vlaamse begroting.

Ons samenwerkingsakkoord met Rabat-salé geeft niet rechtstreeks aanleiding tot het geven van noodhulp. Milieu en waterbeheersing zijn wel aspecten die daarin zijn opgenomen en uit onze contacten blijkt dat onze plaatselijke partners daarin erg geïnteresseerd zijn. Om soortgelijke rampen te voorkomen kan misschien preventief wat worden gedaan, bijvoorbeeld een uitwisseling van ambtenaren.

Nogmaals de vraag is interessant en het inschrijven van een kredietlijn in een volgende begroting is te overwegen.

**Mme la Présidente.** — Nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

— La séance plénière est suspendue à 15 h 15.

De plenaire vergadering wordt geschorst om 15.15 uur.

— Elle est reprise à 15 h 20.

Ze is om 15.20 uur hervat.

**Mme la Présidente.** — La séance est reprise.

De vergadering is hervat.

## ORDRE DES TRAVAUX

### REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

**Mme la Présidente.** — Je rappelle que le Bureau élargi s'est réuni à 14 heures. Il a décidé, avec l'accord du Ministre-Président, de reporter le projet d'ordonnance que nous n'avons pas pu examiner ce matin en raison du comité de concertation. Ce projet sera inscrit à l'ordre du jour du 13 décembre. Le Ministre-Président qui ne pourra être présent, se fera représenter par un de ses collègues. Le Bureau élargi a marqué son accord sur cette procédure.

Par ailleurs, je vous informe que je reçois de plus en plus d'appels de collègues retenus au Parlement de la Communauté française

pour un vote sur un décret Miller. S'ils n'étaient pas revenus tout à l'heure, au moment des votes, et que le quorum n'était pas atteint, nous aviserons quant à la procédure à suivre.

## INTERPELLATION

### INTERPELLATIE

**INTERPELLATION DE MME DOMINIQUE BRAECKMAN A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA TUTELLE QUE LE MINISTRE-PRESIDENT EXERCE SUR LES COMMUNES ET LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES INDIRECTES POUR L'EXERCICE DES MISSIONS SOCIALES DES CENTRES PUBLICS D'AIDE SOCIALE »**

**INTERPELLATIE VAN MEVROUW DOMINIQUE BRAECKMAN TOT DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET TOEZICHT DAT DE MINISTER-PRESIDENT UITOEFENT OP DE GEMEENTEN EN DE INDIRECTE SCHADELIJKE GEVOLGEN VOOR DE UITOEFENING VAN DE MAATSCHAPPELIJKE OPDRACHTEN VAN DE OCMW'S »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Dominique Braeckman.

**Mme Dominique Braeckman.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, vous le savez comme moi, la Constitution belge inscrit dans son 23<sup>e</sup> article le droit pour chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Ce droit comprend notamment :

- le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle dans le cadre d'une politique générale de l'emploi;
- le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique;
- le droit à un logement décent;
- le droit à la protection d'un environnement sain;
- le droit à l'épanouissement culturel et social.

Les CPAS ont reçu pour mission d'aider toute personne qui n'a pas les moyens de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Cette aide est octroyée sous la forme d'un revenu minimum d'intégration (RIS) et/ou d'une aide sociale. Le RIS est une aide financière alors que l'aide sociale peut prendre diverses formes : aide financière, en nature, aide médicale, mais aussi accompagnement professionnel, colis alimentaire, formation professionnelle, aide au logement, conseils juridiques, guidance budgétaire, ...

Depuis quelques années, les CPAS se sont vu élargir leurs missions au travers de plusieurs réglementations, tant fédérales que régionales : mise au travail, lutte contre surendettement, gestion des dossiers « énergie », fonds social de l'eau, etc.

Récemment, la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2002, et ses arrêtés d'application modifient les conditions d'octroi à l'aide sociale au sens large, et imposent des normes d'encadrement.

Il est également prévu dans les arrêtés de nouveaux budgets pour que les CPAS puissent faire face à leurs nouvelles missions.

Le contexte de l'action sociale des CPAS étant campé, je voudrais interroger le ministre de tutelle des pouvoirs locaux sur les conséquences pour l'exercice des missions sociales des CPAS des injonctions données aux communes en matière d'élaboration des budgets communaux 2003 et des plans pluriannuels de gestion. Je me réfère notamment à la circulaire « Elaboration des budgets communaux 2003 et des plans pluriannuels de gestion ».

Tout d'abord, il est stipulé que pour les communes qui n'ont pas atteint l'équilibre budgétaire à l'exercice propre en 2002, la masse salariale prévue pour 2003 ne pourra en aucun cas excéder celle figurant dans le budget 2002. Pour les communes qui ont présenté en 2002 un budget en équilibre à l'exercice propre, la masse salariale pourra au maximum s'accroître de 1,5 %.

Ceci vaut-il indirectement pour les CPAS ?

La nouvelle loi concernant le droit à l'intégration sociale ouvre le droit à de nouvelles dépenses de fonctionnement et impose d'engager du personnel supplémentaire bien nécessaire pour répondre aux prescrits de la loi, et notamment, à l'augmentation du nombre de dossiers. Les nouveaux engagements rendus nécessaires par la loi, sachant que le ministre fédéral de l'Intégration sociale finance ces adaptations, constitueront-ils un dépassement de la norme ? En d'autres termes ne va-t-on pas reprendre d'une main ce qui est accordé par l'autre ?

Il y est stipulé dans la circulaire que l'allocation destinée à couvrir le déficit du CPAS doit obligatoirement résulter de l'exercice des missions légalement dévolues aux CPAS.

Arrêtons-nous sur ce terme « missions légalement dévolues ». Sachant ce qui vient d'être évoqué concernant le respect de l'article 23 de la Constitution et de l'augmentation des missions sociales dévolues aux CPAS (par loi, ordonnances, arrêtés), j'aimerais disposer d'une définition claire de ce que le ministre entend par missions « légalement dévolues » aux CPAS.

*A contrario*, je voudrais savoir ce qu'il considère comme missions non légales ? Jusqu'à quel degré de détails avez-vous mené votre réflexion ?

Les initiatives prises par les CPAS dans le prolongement de l'exercice de leur mission légale de permettre à tout un chacun de « mener une vie conforme à la dignité humaine » en matière de santé, de logement, d'information, d'aide à la Jeunesse et d'aide juridique, ... sont-elles considérées par le Ministre-Président comme devant être prolongées ou abandonnées ? Une autre manière de poser la question est de demander au Ministre-Président ce qu'il considère comme du luxe ou du gaspillage.

*(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace  
Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)*

*(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter vervangt  
Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)*

Je sais que l'on me rétorquera la nécessité de gérer l'argent public le plus sainement possible et que des finances saines sont aussi la garantie d'un avenir possible. Je partage ce noble souci.

Mais, est-il possible de faire porter par les plus démunis les obligations liées à un assainissement des trésoreries locales ? Là où on a payé, quasi sans broncher, pour une police intégrée, doit-on refuser aux familles des interventions qui leur permettent simplement de vivre un peu dignement ? Et d'ailleurs ce qui est octroyé par un revenu d'intégration, voire par quelques aides sociales supplémentaires, que ce soit pour les soins de santé ou pour aider aux dépenses scolaires, ne permet même pas toujours cette dignité constitutionnelle surtout dans une région caractérisée par la hausse croissante du prix des loyers.

Faut-il taillader dans les frais de fonctionnement ? A l'heure qu'il est, les assistants sociaux croulent sous le nombre de dossiers, sont confrontés à de plus en plus de violence verbale ou physique. Ne conviendrait-il pas plutôt, au nom de la saine gestion, de leur permettre de suivre des formations, d'investir dans les mesures préventives de sécurité, de diminuer la pression en terme de nombre de dossiers, de travailler dans des locaux agréables ?

Et pour vous rejoindre sur le terrain de la saine gestion des deniers publics, ne pensez-vous pas qu'il est important que les CPAS agissent le plus tôt possible en amont avant que ne se développent des problèmes plus coûteux ? L'aide médicale constitue un bon exemple : une visite chez un généraliste payée par le CPAS peut empêcher une hospitalisation coûteuse. Le paiement d'une formation permettra à une personne de mettre le pied dans l'étrier d'une réinsertion professionnelle salutaire pour elle, pour sa famille, ...

Mais pour cela il faut que les CPAS puissent bénéficier de moyens suffisants sans devoir mendier, sans devoir subir des contraintes qui les empêcheraient de mener à bien leurs missions, qu'elles leur soient « légalement dévolues » ou pas.

Or, si je vous suis à 100 % sur votre volonté que les représentants au sein du comité de concertation Commune-CPAS veillent à prendre des mesures contre les doubles emplois au niveau des prestations sociales, par contre, j'ai peur des dérives liées à une volonté de maîtrise aveugle des coûts des missions que les représentants des autorités de tutelle dans les comités d'accompagnement voudraient appliquer à ce qu'ils considèrent comme des missions non légalement dévolues aux CPAS.

Je crains également des mécanismes qui font pression sur les centres et pourraient amener les assistants sociaux à faire de l'auto-censure dans l'examen et le traitement des demandes d'aide.

Par ailleurs, et je ne ferai qu'évoquer ce débat sans l'ouvrir, comment les communes hospitalières peuvent-elles être en équilibre financier si la région ne respecte pas ses engagements, tant dans le financement de cellule de reconversion que dans le renflouement des déficits des exercices antérieurs ? (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Joël Riguelle.

**M. Joël Riguelle.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je m'inscris volontiers dans l'interpellation développée par notre collègue Ecolo, Mme Braeckman, qui fait état d'un certain nombre de préoccupations concernant le sort des finances communales à travers le prisme des CPAS et de leurs missions spécifiques.

Mme Braeckman a posé des questions qui me semblent tout à fait pertinentes et je serais également désireux d'en connaître les réponses.

Je voudrais y ajouter 2 ou 3 considérations, si vous me le permettez.

J'en viendrai d'abord à ce que l'on considère normalement comme les missions légales des CPAS, c'est-à-dire l'assistance sociale et donc, le rôle des assistants sociaux dans les différents CPAS de nos communes. Il me revient que, dans de nombreuses communes, notamment de la première couronne, les équipes d'assistants sociaux sont totalement débordés et qu'il y a une certaine difficulté à mettre en place des nouvelles missions telle la médiation de dettes qui, pourtant, fait partie de ces missions que l'on peut considérer, je l'espère, comme légales pour les CPAS. Lorsqu'un assistant social traite mensuellement de 150 à 160 dossiers, on peut se demander si le travail ainsi imposé correspond au niveau de qualité attendu d'une pareille démarche et ce n'est certainement pas aux assistants sociaux à en subir les reproches mais plutôt à la structure qui n'a pas les moyens pour ce faire.

Cette question est donc brûlante. Est-ce que les CPAS demain auront les moyens d'assumer leurs missions légales et, notamment, d'étoffer si nécessaire les équipes d'assistants sociaux sans avoir le veto direct ou indirect de la tutelle ?

Par ailleurs, Mme Braeckman a fait effectivement allusion à la masse salariale qui doit au maximum s'accroître de 1,5 % pour l'ensemble des institutions locales. Je me permets de rappeler que le feu vert a été donné par la tutelle et par le gouvernement pour négocier une augmentation salariale pour les fonctionnaires locaux d'un maximum de 2 %. Celle-ci s'appliquera donc au personnel des CPAS et alourdira, de ce fait, le coût puisque je n'aime pas parler de « déficit ».

Si on ajoute cela à la place de la charte sociale, on peut considérer que le budget en frais de fonctionnement et, notamment en frais de personnel risque d'exploser dans les mois et les années à venir. Cet élément de base a-t-il été pris en considération dans le cadre des injonctions qui ont été transmises aux communes ?

Enfin, je voudrais souligner la problématique aussi des homes appartenant aux divers CPAS et qui sont amenés à se mettre en conformité avec les nouvelles normes. Vous n'êtes pas sans savoir que bon nombre de homes privés sont obligés de fermer leurs portes ou de revendre leur capacité de lits à de plus grosses institutions compte tenu des normes qui ont été édictées. Ces normes sont sans doute nécessaires mais poussent bon nombre de ces institutions quasiment à la faillite.

Plusieurs CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale gèrent des homes pour personnes âgées qui ne répondent pas encore tous aux normes en vigueur. Cela va demander des investissements considérables avec plusieurs conséquences possibles. Soit, le CPAS n'est pas en mesure d'obtenir de la commune et des instances supérieures et subsidiaires les fonds nécessaires pour couvrir l'entièreté de la rénovation de ce genre d'institution et, dans ce cas, il risque de se tourner vers le privé qui lui fera certainement une offre alléchante en la matière. Ceci privera bien évidemment le pouvoir public d'une mission qui lui était impartie. Soit, effectivement les fonds sont partiellement obtenus dans le cadre de l'obligation communale de combler le « déficit » des CPAS et, par conséquent, les finances communales s'en trouveront alourdis d'une dette supplémentaire.

Ne serait-il pas, dès lors, opportun d'examiner ce point particulier en liaison avec les services du bicommunautaire ? On pourrait établir un plan pluriannuel spécifique à la rénovation des homes gérés par les CPAS et trouver des formules tant financières que matérielles pour assurer cette mise à niveau des normes !

Les quelques points que je viens d'évoquer doivent être recadrés dans une vue réaliste de la politique sociale. En effet, il me semblerait indécent de considérer que les CPAS génèrent un déficit ! Considérez-vous que le service Travaux publics d'une commune génère un déficit ? Le service Personnel ? Le service Population ? Le CPAS entraîne, par les services essentiels qu'il assure au citoyen, un coût qui doit être accepté dans une société solidaire ! (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, mon intervention va dans le même sens que celle des deux intervenants qui m'ont précédée à cette tribune.

Le groupe socialiste s'inscrit dans l'interpellation de Mme Braeckman à M. de Donnea car il est également inquiet — c'est un euphémisme — de voir combien le ministre régional en charge de la tutelle sur les communes méconnaît les dispositions qui garantissent l'autonomie des CPAS et organisent la tutelle des communes sur les CPAS.

En effet, en page quatre de votre circulaire relative à l'élaboration des budgets communaux 2003, vous commencez par affirmer, Monsieur le Ministre, que « les prévisions seront conformes au montant arrêté au Comité de concertation Commune-CPAS » et que « les procès-verbaux de cette réunion seront annexés au budget 2003 ».

Ce n'est pas le Comité de concertation qui arrête le budget du CPAS, Monsieur le Ministre, mais bien le Conseil de l'Aide sociale. Ce budget peut être réformé par le Conseil communal mais en séance publique et par décision motivée.

La méthode qui consisterait à donner valeur absolue au montant que, obéissant à vos injonctions, la délégation communale au Comité de concertation consentirait à octroyer au CPAS, méconnaîtrait gravement l'autonomie du CPAS et la transparence démocratique.

Parce qu'il ne dispose pas de compétence fiscale, le CPAS est financé par la commune dans la mesure où ses dépenses excèdent ses recettes autres que celles venant de la commune. C'est au Conseil de l'Aide sociale à arrêter son budget en estimant ses dépenses et ses recettes. Si et dans la mesure où la commune décide que les estimations de recettes et de dépenses inscrites par le CPAS sont incorrectes ou injustifiées, c'est au Conseil communal à prendre ses responsabilités, publiquement, après débat et par délibération motivée. La loi organique des CPAS est très claire sur ce point. Il ne saurait donc être question de court-circuiter ces mécanismes démocratiques en acceptant que la mission sociale du CPAS soit enfermée dans un carcan budgétaire imposé par une simple délégation du Conseil communal — qui n'est en réalité, le plus souvent, qu'une délégation du Collège des bourgmestre et échevins — à l'occasion de débats secrets en Comité de concertation et sans obligation de motiver son point de vue.

Par ailleurs, toujours en page quatre de la même circulation, vous précisez, Monsieur le Ministre, qu'il « doit être bien entendu que l'allocation destinée à couvrir le déficit du centre doit obligatoirement résulter de l'exercice des missions légalement dévolues aux CPAS ».

Je suppose, Monsieur le Ministre, que vous ne vous bornez pas à envisager l'hypothèse qu'un CPAS fasse financer par la commune des missions illégales parce que situées en dehors de sa sphère d'attributions. Vous entendez en réalité cantonner les CPAS dans leurs missions strictement obligatoires et les priver des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions facultatives : les aides complémentaires, financières ou non, les maisons de repos, les polycliniques, les services à domicile, les maisons d'accueil pour mineurs en difficulté, ...

Vous n'ignorez pas, Monsieur le Ministre, que vous êtes le ministre chargé de la tutelle sur les communes et non pas le ministre chargé de la tutelle sur les CPAS ni le ministre bicommunautaire des Affaires sociales. Vos injonctions aux communes excèdent donc manifestement les missions qui vous sont dévolues. Je ne doute pas un instant que vous le sachiez. Je pense plutôt que vous avez répondu à l'appel à l'aide de quelque bourgmestre qui, pour conserver à sa seule commune les moyens disponibles, entend faire des économies, surtout sur le dos de son CPAS. Cette démarche, généralisée par circulaire à toutes les communes, revient en réalité à nier toute idée de politique locale d'aide social.

Quant à la réduction automatique de la dotation communale à concurrence des bonis dégagés aux comptes, injonction également contenue en page quatre de votre circulaire, elle méconnaît les besoins impérieux de trésorerie des CPAS et l'intérêt des communes elles-mêmes à ne pas devoir financer la charge des emprunts que les CPAS devraient contracter pour couvrir la réduction de leur dotation.

Enfin, mais c'est ce qui me semble être le plus révélateur de votre politique, je vous invite à comparer ce que vous entendez imposer

aux CPAS via les Collèges des bourgmestre et échevins et ce que vous prévoyez pour la dotation à la zone de police; là, plus de carcan, plus d'examen critique des moyens et des besoins, finie l'autonomie communale : « la dotation sera conforme à la décision du Conseil de police et aux normes établies par les autorités compétentes » ... et tout est dit.

Monsieur le Ministre, comment pouvez-vous déposer en commission mixte des Finances communales (FINCOM) des tableaux de projections de dépenses prévoyant 4 % d'augmentation par an, à partir de 2002, des dotations communales aux CPAS et, dans le même temps, enjoindre aux communes d'économiser sur la dotation aux CPAS ? A combien, croyez-vous, s'élèvera la facture des polices si on réduit les moyens des CPAS ? Avez-vous sollicité l'avis de MM. Tomas et Vanhengel, ministres bicommunautaires en charge des CPAS, avant d'élaborer votre circulaire budgétaire ? (*Applaudissements sur les bancs du PS.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Jean-Luc Vanraes.

**De heer Jean-Luc Vanraes.** — Mijnheer de Voorzitter, praktische voorbeelden zeggen soms meer dan grote theorieën.

Ik ben voorzitter van een Brussels OCMW dat over een budget beschikt van 1,1 miljard Belgische frank. De gemeente draagt daarin 400 miljoen bij. Ongeveer 65 % van de middelen van ons OCMW moet dus van andere bronnen komen. Zo organiseren we initiatieven op het vlak van veiligheid en preventie waardoor we 100 mensen met een leefloon aan werk hebben geholpen. Zo een initiatief werkt heel stimulerend voor de betrokkenen.

Sinds 10 jaar volg ik de evolutie van de gemeentelijke bijdragen aan de verschillende OCMW's. Prognoses zijn heel moeilijk. Conjunctuelementen spelen een belangrijke rol. OCMW's moeten als eersten de gevolgen dragen van een economische achteruitgang. In de periode 1996 tot 1999 heeft de gemeentelijke overheid voor ons OCMW haar bijdrage met 85 miljoen verhoogd omdat het aantal leefloners met 130 was toegenomen. Een gemeente kan moeilijk een grens opleggen voor haar bijdragen aan de OCMW's. Zoveel onzekere elementen bepalen de hoogte van het budget. Ik aanvaard wel dat besparingen worden opgelegd aan de OCMW's als het gaat over minder noodzakelijke aankopen als bijvoorbeeld kantoor materiaal.

Als we sociale drama's willen voorkomen, dan moeten we ervoor zorgen dat bepaalde armoeddrempels niet worden overschreden. In bepaalde Brusselse gemeenten is de toestand al dramatisch voor de armste bevolking. In sommige gemeenten rijst de vraag of het OCMW nog in staat is het leefloon uit te betalen en ik hoop uit de grond van mijn hart dat de situatie niet nog verder afglijdt. Ik ken een OCMW waar één sociaal assistent instaat voor 350 sociale gevallen. Zulke verhoudingen leiden tot drama's. Met eisen omtrent goed beheer ben ik het helemaal eens, maar beneden een zeker minimum mag men nooit gaan. De overheid kan niet eisen dat de OCMW's enerzijds binnen een bepaald budget moeten blijven, en anderzijds opleggen dat ze optimaal moeten blijven werken op sociaal vlak.

Ik kan begrijpen dat sommigen geschokt waren door de tekst van de circulaire. Soms was ze nogal ongelukkig geformuleerd. We mogen echt niet vergeten dat de dienstverlening van onze OCMW's de basis vormt voor het maatschappelijk evenwicht in ons gewest. Ik hoop

dat het gewest en de gemeenten alles zullen doen om dat evenwicht te behouden.

**M. le Président.** — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vais essayer de répondre le mieux que je le puis aux questions de Mme Braeckman et de ses collègues qui lui ont emboîté les pas.

Par missions légales des CPAS, il y a lieu d'entendre les obligations prescrites par des dispositions légales. C'est une lapalissade, mais je suis bien forcé de la respecter. Il doit s'agir d'obligations dont les conditions et les modalités d'exercice sont fixées et décrites de manière exhaustives par le législateur ou par une autre autorité habilitée à cet effet.

Tel est notamment le cas de l'octroi du revenu d'intégration ou des frais liés à l'insertion professionnelle énumérés limitativement par la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, à laquelle Mme Braeckman s'est référée spécifiquement.

Quant aux missions de base des CPAS, elles figurent au chapitre 4 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976.

Les charges que la commune doit supporter aux termes de l'article 255, 16°, de la nouvelle loi communale résultent des dotations prévues par l'article 106 de la loi du 8 juillet 1976 qui est la loi sur les CPAS.

Conformément à cette dernière disposition, cette dotation communale est égale à la différence entre les dépenses générées par l'accomplissement des missions du Centre, c'est-à-dire des tâches dont le législateur a confié l'exécution au Centre, et les ressources dont il dispose. En d'autres termes, l'autorité communale doit prendre en charge le déficit lié aux obligations légales du CPAS. C'est la loi, c'est l'obligation légale minimale de la Commune.

Mais on peut toujours faire plus que la loi. Si la loi stipule que vous ne pouvez pas dépasser le 120 kilomètres/heure sur l'autoroute, rien ne vous empêche de rouler à du 90. La loi fixe des balises maximales ou minimales. La loi indique qu'il y a des choses qu'il faut faire et des choses qu'on ne peut pas faire.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon.** — La loi fixe des missions obligatoires et des missions facultatives.

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Mais qui peut le plus peu le moins.

Si cet établissement (le CPAS) veut mener d'autres actions sociales, — et c'est son droit de le faire — il doit dégager des moyens

propres ou obtenir des ressources auprès d'autres pouvoirs ou institutions pour les financer, mais il ne peut en imposer unilatéralement la charge financière à la commune. Si la commune en a les moyens, elle peut décider de donner plus au CPAS, mais elle ne peut pas être obligée de donner plus.

Pour mémoire, l'action sociale demeure, notamment en matière communale, et les CPAS n'ont, en principe, pas d'autres attributions que celles qui leur sont formellement dévolues par le législateur. En outre, ils sont des établissements subordonnés communaux.

Je rappelle à Mme Mouzon, à qui cela ne plaît peut-être pas, que c'est d'abord la commune qui doit exercer la tutelle sur le CPAS et que ce n'est qu'au deuxième stade que la tutelle de la Cocom intervient en la matière. C'est donc d'abord aux communes à exercer la tutelle sur les CPAS et à vérifier que tout s'y passe bien.

Par ailleurs, si l'article 23 de la Constitution consacre un certain nombre de principes, Madame Braeckman, il ne définit pas d'obligations précises en vue d'atteindre les objectifs et, *a fortiori*, ne comporte donc pas de dispositions contraignantes à l'égard de quelque autorité administrative que ce soit, y compris d'un Centre public d'Aide sociale.

Pour le surplus, il n'appartient évidemment pas au Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de se prononcer sur les actions entreprises par les CPAS et sur la manière dont ceux-ci s'acquittent de leurs missions. C'est d'abord la tâche de la commune et ensuite c'est la tutelle Cocom qui doit se prononcer.

Par contre, il m'incombe de veiller à ce que les dotations communales aux CPAS soient conformes aux prescriptions légales en la matière et je ne fais rien d'autre que cela dans la circulaire. Par conséquent, je ne m'immisce pas dans cette circulaire, bien que l'on puisse en avoir l'impression en la lisant, dans les dépenses de personnel et de fonctionnement des CPAS. Mes instructions concernant les dépenses de personnel et de fonctionnement ne sont applicables qu'aux seules communes. A charge pour ces dernières de voir comment elles exercent leur rôle d'autorité de tutelle sur les CPAS.

Je pense d'ailleurs que ce gouvernement n'est pas du tout suspect de ne pas vouloir aider les CPAS puisque, je l'ai encore rappelé hier en commission et Mme Mouzon m'a fait l'honneur d'être présente et de m'écouter attentivement, le gouvernement a porté de 5 à 6,5 % l'an prochain et à 7 % en 2004 la part des CPAS dans le Fonds d'Aide aux Communes.

Ce gouvernement a décidé d'octroyer à charge du Fonds de refinancement des trésoreries communales un montant, à charge du budget 2002, de 600 millions pour intervenir dans les déficits de 1996-2001 des communes hospitalières. Nous avons décidé de refaire un effort de l'ordre de 400 millions à charge du Fonds de refinancement l'an prochain, également pour éponger une deuxième tranche du déficit 1996-2001. Nous avons décidé de vous soumettre prochainement une ordonnance qui permet d'octroyer une aide de 400 millions l'an prochain aux communes, non pas pour éponger le déficit du passé, mais pour intervenir dans les déficits du futur qui, je l'espère, vont se réduire à l'avenir. Je pense donc que les aides que ce gouvernement octroie aux CPAS sont considérables. Nous avons également décidé de relancer le programme d'investissement et d'octroyer un supplément pour les programmes d'investissements dans

les hôpitaux, publics et privés, mais aussi de faire un effort substantiel au profit de maisons de repos et de soins publiques et privées qui dépendent, pour beaucoup, des CPAS, pour les aider à se mettre aux normes qui vont leur être prochainement imposées.

Je pense que vous ne pouvez rien reprocher à ce gouvernement en la matière, mais je pense qu'il est du devoir des bourgmestres, des collèges et des ministres Vanhangel et Tomas qui exercent la tutelle sur les CPAS, de veiller à ce que les CPAS soient gérés avec rigueur et ne fassent que des dépenses judicieuses et utiles. Quand je vois un CPAS que je ne citerai pas s'amuser à racheter des boîtes de nuit, je me pose quand même des questions sur le sérieux avec lequel certains CPAS sont actuellement gérés ... Je n'en dirai pas plus à ce sujet. Pour ma part, je partage pleinement les préoccupations de Mme Braeckman, de Mme Mouzon, ainsi que de MM. Vanraes et Riguelle, quant à la nécessité de disposer d'une aide sociale suffisante et performante en Région bruxelloise. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

**M. le Président.** — La parole est à Mme Dominique Braeckman.

**Mme Dominique Braeckman.** — J'entends que le Ministre-Président évoque le fait que la dotation de la commune n'est pas systématique dans le cas d'aides non obligatoires et facultatives. Sur ce point, il y a peut-être matière à discuter, surtout quant aux modalités, étant donné que, comme Mme Mouzon l'a fait remarquer, dans la circulaire, on parle de prévisions conformes aux montants arrêtés en Comité de concertation communes/CPAS. Or, le lieu de débat, le lieu de rejet éventuellement d'une proposition de budget de la part du CPAS n'est pas dans ce Comité de concertation, mais doit être le Conseil communal. Il ne doit pas s'agir d'une négociation secrète qui se fait entre quelques-uns au sein du Comité de concertation. Il doit s'agir d'un débat public au Conseil communal. Rien que pour cela, il serait sans doute intéressant, Monsieur de Donnea, de modifier au moins une partie de votre circulaire. Voilà pour la forme.

En ce qui concerne le fond, nous ne sommes pas non plus d'accord avec vous. A l'heure actuelle, les CPAS reçoivent des injonctions contradictoires, on leur demande de faire plus avec moins.

J'ai l'impression, à vous entendre, que votre vision sur les CPAS est un peu étriquée. Vous ne les considérez pas comme les acteurs principaux de l'action sociale locale, mais comme des organismes de seconde zone.

Pour terminer, j'ajoute que dans une société solidaire — ce terme a été utilisé par M. Riguelle —, il faut accueillir les plus défavorisés avec toute la dignité à laquelle ils peuvent prétendre. Je ne retrouve pas ce souci dans votre réponse.

**M. le Président.** — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je précise à Mme Braeckman que je ne considère absolument pas que les CPAS soient des acteurs sociaux de seconde zone. S'ils veulent être des acteurs de première zone, ils doivent exercer correctement leur mis-

sion légale et conserver un minimum de rigueur dans leur gestion. La plupart d'entre eux le font mais je dois prôner la rigueur dans notre région où ni les communes, ni les CPAS, ni même la région ne roulent sur l'or.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

## QUESTIONS ORALES

### MONDELINGE VRAGEN

**De heer Voorzitter.** — Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

L'ordre du jour appelle les questions orales.

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE GEVOLGEN VAN HET ZOGENAAMDE TAALHOFFELIJKHEIDSAKKOORD VOOR DE LOKALE POLITIE »**

**QUESTION ORALE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LES CONSEQUENCES DU SOI-DISANT ACCORD DE COURTOISIE LINGUISTIQUE POUR LA POLICE LOCALE »**

**De heer Voorzitter.** — De heer Dominiek Lootens-Stael heeft het woord voor het stellen van de vraag.

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — Mijnheer de Minister-Voorzitter, onlangs, namelijk op 21 oktober, werd — zo konden we in bepaalde kranten lezen — een akkoord gesloten tussen de minister van Binnenlandse Zaken, enerzijds, en de negentien burgemeesters van de Brusselse gemeenten anderzijds. Dat akkoord bepaalt dat naast de vroegere rijkswachters die reeds in dienst zijn en de mogelijkheid hadden om binnen de vijf jaar de andere landstaal onder de knie te krijgen, nu ook de nieuwe agenten in Brussel vijf jaar de tijd krijgen alvorens een taalexamen te moeten afleggen. Dat staat ook met zoveel woorden in een persbericht dat de federale regering op 6 november heeft verspreid.

Dat is uiteraard een zoveelste uitholling van de bestaande taalwetgeving in Brussel. Het is een feit dat agenten die in Brussel

beginnen te werken, zo spoedig mogelijk het gewest willen verlaten. In praktijk zal het er dus op neerkomen dat na een paar jaar de ene lichte eentalige Francofone agenten zal worden vervangen door een andere lichte eentalige Francofone agenten. Op die manier bestaat aldus het gevaar dat Brussel constant zal worden opgescheept met Nederlandsonkundige politiemensen. Dat brengt uiteraard de dienstverlening aan de Nederlandstaligen in Brussel nog meer in het gedrang dan het nu al het geval is.

Een van de taken van de politiediensten is uiteraard de preventie. Nu lijkt het nogal moeilijk om in een tweetalig gewest aan preventie te doen wanneer men een van de talen niet eens machtig is. Preventie impliceert in de eerste plaats het luisteren naar en het aanspreken van mensen.

Ik had graag geweten, Mijnheer de Minister-Voorzitter, hoe u als toezichhoudende minister over de gemeenten tegenover het akkoord staat.

Vreest u niet dat de dienstverlening op onder meer het vlak van preventie aan de Nederlandstaligen opnieuw zwaar wordt uitgehold? Welke maatregelen zullen er worden genomen om zulks tegen te gaan?

Beseft u ten slotte dat de taalwetten op die manier andermaal flagrant worden overtreden, aangezien het gaat om de aanwerving van de statutaire ambtenaren die geacht worden een taalexamen af te leggen alvorens ze in dienst worden genomen?

**De heer Voorzitter.** — De heer François-Xavier de Donnea, Minister-Voorzitter, heeft het woord.

**De heer François-Xavier de Donnea,** Minister-Voorzitter van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mijnheer de Voorzitter, de vaststelling van het statuut van de personeelsleden van de politiediensten en de overeenstemming van de beslissingen op het vlak van de taalwetgeving vallen onder de exclusieve bevoegdheid van de federale Staat. De controle op de naleving van de taalwetgeving komt toe aan de vice-gouverneur van het administratief arrondissement Brussel-Hoofdstad. De leden van de Brusselse hoofdstedelijke regering zijn dus niet bevoegd voor die problematiek.

De politiemensen in ons gewest maken deel uit van de gemeentelijke politiezones die rechtspersoonlijkheid genieten en onafhankelijk zijn van de gemeenten.

Voor de gemeentelijke ambtenaren gelast met preventieopdrachten, zie ik toe op de naleving van de taalwetgeving en het taalloffelijkheidsakkoord.

**De heer Voorzitter.** — De heer Dominiek Lootens-Stael heeft het woord voor een bijkomende vraag.

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — Mijnheer de Voorzitter, ik stel vast dat de Minister-Voorzitter zich hier nogal gemakkelijk vanaf maakt. Nochtans weet hij dat heel wat problemen die zullen voortspuiten uit het nieuwe akkoord, Brussel als gewest en zijn inwoners uiteindelijk zullen treffen. Er dreigen gevaarlijke situaties

op een ogenblik dat de politiediensten in Brussel niet meer tweetalig zijn.

Vandaar dat ik toch iets meer sérieux had verwacht in het antwoord in plaats van dat de Minister-Voorzitter de hele aangelegenheid afwentelt op de federale overheid, terwijl het problemen betreft die het gewest zullen raken.

Ik betreur het dan ook een beetje dat er op die zaak niet wordt ingegaan.

**De heer Voorzitter.** — Het incident is gesloten.

Aangezien de heer Draps die zou antwoorden op de vraag van de heer Daems, nog onderweg is, schors ik even de vergadering.

— De vergadering wordt geschorst om 16.10 uur.

La séance est suspendue à 16 h 10.

— *Ze wordt hervat om 16.15 uur.*

*Elle est reprise à 16 h 15.*

*(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)*

*Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als Voorzitter op.)*

**Mevrouw de Voorzitter.** — Aangezien de heer Daems er nog niet is, stel ik voor onmiddellijk de vraag van mevrouw Byttebier aan de orde te brengen.

**MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW ADELHEID BYTTEBIER AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE BEKENDMAKING VAN HET NIEUWE SYSTEEM MET DE WITTE VUILNISZAK VOOR RESTAFVAL AAN ALLE BRUSSELAARS »**

**QUESTION ORALE DE MME ADELHEID BYTTEBIER A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LA CAMPAGNE VISANT A INFORMER TOUS LES BRUXELLOIS DE L'EXISTENCE DU NOUVEAU SYSTEME DU SAC POUBELLE BLANC DESTINE AU DECHETS RESIDUELS »**

**Mevrouw de Voorzitter.** — Mevrouw Adelheid Byttebier heeft het woord voor het stellen van de vraag.

**Mevrouw Adelheid Byttebier.** — Ik was gelukkig in de buurt, mevrouw de Voorzitter, en zal derhalve nu mijn vraag over de witte vuilniszak stellen.

Vrijdag 12 juli van dit jaar hebben we een ordonnantie goedgekeurd waardoor de ophaling van het huisvuil op een andere manier wordt georganiseerd. Zo moet iedereen witte vuilniszakken gebruiken die aan kwaliteitsvoorwaarden beantwoorden. De Brusselaars moeten hun warenhuiskakjes nu maar voor iets anders gebruiken of beter, ze niet meer in huis halen.

Ik herinner u eraan dat wij daarover gemengde gevoelens koesterten. De maatregel verheugt ons enerzijds, omdat de bevolking hopelijk bewuster zal omgaan met afval : de verschillende gekleurde zakken geraken stilaan bekend : na geel, blauw en groen is er nu wit. Anderzijds vinden we het een gemiste kans, omdat de bevolking daardoor niet meer wordt aangezet om minder afval te produceren. Daar komen we later op terug.

Nu onderstreep ik het positief aspect van de invoering van de witte vuilniszak, hopen dat iedereen vrijwillig meewerkt, het nieuwe reglement toepast en niemand dus hoeft te worden bestraft.

Op de vuilniszakken zullen er conform een regeringsbeslissing ook pictogrammen komen, om de bevolking bewust te maken van het belang van het sorteren van afval. Er was destijds ook sprake van een voorlichtingscampagne en daarover gaan enkele van mijn vragen. Hoe zal met name de witte vuilniszak, die vanaf 1 januari 2003 verplicht wordt, aan de man worden gebracht ? Hoe zal iedereen op de hoogte worden gesteld van het nieuwe reglement ? Wat is de timing ? Wat is de inhoud van de communicatie en welk budget wordt ervoor uitgetrokken ?

Op 17 juli — dus amper 5 dagen na de goedkeuring van de ordonnantie terzake — verscheen er wel in de Belgische kranten *De Standaard, De Financieel Economische Tijd, De Morgen, La Libre Belgique, Le Soir, L'Echo* en *The Financial Times*, een paginagrote mededeling : « Oproep tot bekendmaking van belangstelling voor het verkrijgen van erkenning ». Dat is een duur staatsjargon en hopelijk was dat niet de bekendmaking van het initiatief. Zo'n advertentie is misschien wel goed om offertes binnen te krijgen, maar niet echt verduidelijkend voor de Brusselaars. Als dat de bekendmakingscampagne is, dan slaat de regering de bal volkomen mis.

Afgelopen maand kregen alle Brusselse gezinnen een mooie witte folder in de bus met de vraag of men voor of tegen het milieu was. Men moest wel voortlezen tot pagina 10 om uitleg te vinden over de witte vuilniszak. Ik weet niet hoeveel mensen inderdaad tot die pagina hebben gelezen, maar laten we hopen zeer veel. Hoe dan ook wordt hiermee niet echt beantwoord aan de vereisten van een voorlichtingscampagne. Vandaar de volgende vragen.

Mijnheer de Minister, wanneer komt u met welke acties en campagnes ?

Bovendien kopen Brusselaars vandaag nog steeds grijze zakken en dat gaat niet per stuk. Zelf heb ik er ook nog een heleboel. Natuurlijk wil men die opgebruiken. Kan dat ?

Welk budget is er voor de campagne ?

Ten slotte, tijdens de bespreking van de ordonnantie is meermaals gewezen op het belang van de diversificatie van de voorlichtingscampagnes. Ik denk aan specifieke campagnes voor de kwetsbare wijken en aan campagnes voor de pendelaars. Wordt ook nagegaan hoe u de informatie in bepaalde wijken zult verspreiden, zodanig dat de inwoners erdoor worden aangesproken ? Zal er ook een actie op het getouw worden gezet voor de pendelaars, want die profiteren vaak van het verschillend afvalbeleid tussen de gewesten ? Met andere woorden, zullen ook de pendelaars van het nieuwe reglement op de hoogte worden gebracht ?

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Didier Gosuin, minister, heeft het woord.

**De heer Didier Gosuin,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Mevrouw de Voorzitter, het verplichte gebruik van de witte vuilniszak met strikte stevigheidsnormen vanaf volgend jaar vereist een belangrijke communicatiecampagne bij het publiek om de nieuwe wetsbepalingen te doen kennen en om iedereen te helpen zijn afvalstoffen beter te beheren.

De belangrijkste informatie in de campagne zal zijn, dat er in Brussel maar één soort zak voor ongesorteerd afval bestaat : de witte. Dat is elementair. Dus moet men het eenvoudig en makkelijk houden. Het verhopte resultaat van de campagne is te komen tot een propere stad, wat iedereen ten goede komt. Het thema verwijst naar netheid en zuiverheid. Het is als het ware een witwasoperatie : de witte zak is er en moet de stad schoonmaken.

De burger zal niettemin centraal staan bij de campagne : hij snakt immers naar een nettere omgeving en wacht op praktische oplossingen vanwege de figuur Louis : « Ik lever zoveel inspanningen, Louis, en mijn straat blijft toch vuil. Wat moet ik doen ? » of nog « Louïke is het alstublieft niet mogelijk sterkere vuilniszakken te maken ? Op al die vragen, enkel het antwoord : de witte zak ».

De campagnestijl zal ook worden gebruikt voor andere informatie over afvalstoffenbeheer : de ophaling van de kerstbomen, begin januari, zal volledig deel uitmaken van de wittezakcampagne, net als de promotiecampagne voor selectieve ophalingen in de lente — met de gele en de blauwe zak dus — en de ophaling van tuinafval.

In verband met de timing zullen de verschillende acties worden verspreid op advies van het communicatieagentschap. De acties beginnen binnenkort om de mensen nu al te verwittigen dat ze niet teveel grijze vuilniszakken meer moeten kopen. Maar de campagne zal vooral in januari en februari worden gevoerd.

Wij dromen allen van een stad vol witte sterke zakken, maar wij weten ook dat de mensen wat tijd nodig hebben om een nieuwe gewoonte aan te nemen. Daarom zullen wij in het begin inschikkelijk zijn.

Het budget voor de campagne bedraagt ongeveer 500.000 euro.

De informatie op de witte zak, is het volgende :

- verplichte zak voor ongesorteerd afval Brussels hoofdstedelijk gewest;
- instructies over de selectieve inzamelingen : gele zak, blauwe zak, glasbollen, groene hokjes;
- afval dat niet in de zak mag zoals gevaarlijk afval, batterijen ...
- herhaling van de ophaalinstructies : uren, gewicht.

In sommige wijken zullen meer specifieke acties komen. Ik denk aan acties op het terrein door stewards die speciaal hiervoor door Net Brussel zijn aangeworven, gratis distributie van witte zakken, gratis distributie van folders in talrijke talen — Arabisch, Turks, Engels — het gebruik van de lokale diensten zoals OCMW's, de wasserijen, sportcentra, de plaatselijke Werkgelegenheidsagentschappen of PWA's, de wijkhuizen, de moskeeën, de gemeenten, de post.

Om alle doelgroepen te bereiken zijn de voorziene middelen voldoende om een maximumaantal mensen te bereiken : want men zal de campagne overal te zien krijgen :

- in de winkels : de informatie wordt in de caddies en op de rekken voor vuilniszakken geplaatst, of tegelijk met koopjes gegeven;
- er komen affiches overal op straat, op vuilniswagens, bij de bushaltes, op de bussen en trams zelf, in de dagbladen, weekbladen, kosteloos drukwerk, radio- en TV-spots;
- huis-aan-huis distributies, brochures ter beschikking gesteld bij de gemeenten, in de winkels, bij sensibiliseringsacties op het terrein;
- distributie van een spel, een soort gezinsspel, met sorteren als thema.

De belangrijkste doelgroep is natuurlijk de Brusselse bevolking. De pendelaars zijn geen prioritaire groep en toch worden ze niet in de campagne vergeten : wanneer ze naar de stad komen, zullen ze de affiches wel zien. Buiten de stad zullen ze ook kennis nemen van de verandering via de nationale dagbladen in het Frans en het Nederlands of via de magazines.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Mevrouw Adelheid Byttebier heeft het woord.

**Mevrouw Adelheid Byttebier.** — Mevrouw de Voorzitter, ik dank de minister voor het gedetailleerde antwoord.

**Mme la Présidente.** — Il faut inciter les gens à ne pas faire des provisions de sacs. Vous l'avez dit, M. Gosuin, mais il est important de le souligner.

**M. Didier Gosuin,** Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de

l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — C'est exact. Ne faites plus de provisions de sacs gris.

**Mme la Présidente.** — La brochure était très bien faite.

L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. ALAIN DAEMS A MM. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, ET WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES, CONCERNANT « LES DECLARATIONS MINISTERIELLES RELATIVES A LA CONCRETISATION DU PPAS FONSNY I »**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMSAAN DE HEREN JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, EN WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE VERKLARINGEN VAN MINISTERS OVER DE UITVOERING VAN HET BBP FONSNY I »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Daems pour poser sa question.

**M. Alain Daems.** — Madame la Présidente, Chers Collègues, votre collaborateur, Monsieur Draps, a été longuement sollicité à propos de cette question, tout comme vous d'ailleurs en tant que responsable politique, mais de manière quelque peu injuste; j'ai déjà eu l'occasion de le dire à cette tribune, puisque M. Chabert se défile systématiquement, d'une question pour laquelle vous m'avez dit que vous n'étiez que personnellement responsable. Le débat sur la réalisation du PPAS Fonsny I a déjà eu lieu à diverses reprises depuis décembre 2001. on a parlé des occupations sans titre ni droit par des squatters des nos 11 et 13 de la rue d'Angleterre, qui dénonçaient une situation urbanistique à leurs yeux inacceptable mais qui avaient aussi des projets de création artistique et d'occupation d'un espace qu'il n'est pas facile de trouver sur le marché, en tout cas pas à un prix raisonnable.

Autour de cette question, un certain nombre de déclarations ont été faites. Aujourd'hui, il me semble légitime de revenir sur ce problème, puisque j'ai eu l'occasion, la semaine dernière, de me rendre à la rue d'Angleterre. J'ai pu me rendre compte que les maisons n'étaient pas détruites.

C'est paradoxal. A l'époque je partageais l'avis de ceux qui estimaient qu'il ne fallait pas démolir trop tôt ces immeubles car cela allait entraîner un chancre et augmenter l'insécurité dans le quartier.

Mais d'un autre côté, je ne peux que constater qu'on a obligé ces gens à partir au nom d'une raison énoncée à maintes reprises. J'ai mentionné dans ma demande de question orale les déclarations du Ministre-Président.

Le 15 mars, il disait : « Il convient de relever que le projet urbanistique n'est aucunement à l'arrêt. Un permis de démolir couvrant tout l'îlot a été accordé. Il sera mis en œuvre dans les semaines à venir ».

Il ajoutait : « On n'oblige personne à partir avant les travaux de démolition, même ceux qui sont illégalement présents ».

Or, on a obligé ces gens à partir et je dois dire qu'ils ont scrupuleusement respecté leur parole. Ils avaient signé une convention avec vous et il faut reconnaître qu'ils l'ont respectée, ce qui est tout à leur honneur. On peut regretter, ne fût-ce que pour les habitants du quartier qui sont encore là le temps que les acquisitions aient lieu, qu'on ait fait partir des gens qui amenaient une animation, une présence et, donc, une certaine sécurisation dans le quartier.

Au-delà de cette question et des questions très ponctuelles contenues dans ma question orale, j'ai suis aller vérifier le PPA et il n'y a pas de logements mais seulement des commerces et du bureau pour l'îlot C, en tout état cause, quand la demande de permis d'urbanisme sera-t-elle introduite ?

Par ailleurs et au-delà, c'est évidemment tout le problème des logements vides dont les pouvoirs publics prétendent faire une question prioritaire alors qu'eux-mêmes, quand ils sont propriétaires, expulsent des gens, certes sans titre de droit — et mon but n'est pas de nier cette réalité — mais qui, de manière pragmatique et concrète, amènent une animation. En l'occurrence, ils ont dit dès le départ, quand ils ont pris contact avec la SA Bruxelles-Midi et avec les cabinets régionaux, qu'ils partiraient dès qu'un projet urbanistique serait mis en œuvre.

Je pense *a posteriori* qu'il y avait d'autant moins lieu de mettre en doute leur parole qu'ils l'ont respectée par la suite.

Je demande qu'à l'avenir, on se focalise moins sur des préoccupations juridiques et accords plus d'attention aux réalités concrètes quand des bâtiments publics seront encore occupés par des gens qui apportent quelque chose de bénéfique.

Quant à l'aspect sécurité, je tiens à dire qu'ils avaient pris des assurances et s'étaient fait domicilier légalement. Il me semble donc qu'ils avaient véritablement, certes en violation flagrante du droit de propriété, apporté une légitimité et une pertinence à leur occupation.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Willem Draps, Secrétaire d'État.

**M. Willem Draps,** secrétaire d'Etat à la région de Bruxelles-Capitale, charge de l'aménagement du territoire, des monuments et sites et du transport remunere des personnes. — Madame la Présidente, la question orale de M. Daems nous rappelle qu'il y a six

mois, nous étions confrontés aux difficultés découlant de l'occupation illégale de deux immeubles situés l'un au n° 11 de la rue d'Angleterre, propriété de la région, et l'autre au n° 13, appartement à des particuliers résidant à l'étranger.

Des squatters occupant illégalement ces immeubles, des décisions de justice avaient été prises avant mai 2002 condamnant ceux-ci à quitter ces lieux. Dans un souci d'apaisement public, le gouvernement toléra que les squatters ne partent que vers la fin mai 2002. Cette dernière tolérance avait été dûment entérinée par la justice.

Les squatters quittèrent effectivement les lieux à la date prévue non sans un certain « encouragement » de la part des autorités locales de la commune de Saint-Gilles.

L'état dans lequel ces deux immeubles furent laissés était scandaleux : outre des destructions d'installations, des parties structurales et de parachèvements, de nombreux éléments furent volés et emportés notamment des cheminées.

Déchets, immondices et excréments furent abandonnés.

L'état des lieux confirma d'ailleurs le point de vue défendu par la région et la commune selon lequel l'occupation, même précaire, de ces bâtiments représentait un danger — ce n'est donc pas parce que l'on est assuré qu'il n'y a pas de danger, monsieur Daems — pour la sécurité des personnes et des immeubles voisins. L'autorité publique ne pouvait donc tolérer que ces immeubles soient occupés plus longtemps.

Cette situation aggrava cependant particulièrement le cas du n° 13.

En effet, Bruxelles-Midi était en négociation d'achat avec les propriétaires du n° 13 avant l'occupation illégale de l'immeuble. Les discussions portaient bien entendu sur la valeur réelle du bien, valeur conditionnée bien sûr par l'état de cet immeuble. Or, le passage des squatters n'a fait qu'aggraver l'état du bâtiment, compliquant plus encore la procédure d'acquisition, en particulier les négociations permettant de déterminer la valeur réelle du bien puisque celle-ci n'avait pas encore été convenue avant l'occupation illégale, par vos amis, si je comprends bien.

Ce fait a donc fortement ralenti les tentatives de rachat de ce n° 13 par Bruxelles-Midi.

D'autre part, il était prévu que les n° 9, 11 et 13 de la rue d'Angleterre seraient démolis ensemble vers le mois de juin ou immédiatement après les vacances de juillet 2002. Le n° 13, était imbriqué dans le n° 11, le plan de démolition annoncé, il y a six mois, englobait également la démolition de ce n° 13 pour des raisons économiques, techniques et de sécurité.

Or, pour les raisons exposées ci-avant, il ne fut pas possible d'acheter le n° 13 dans les délais espérés. La décision ayant été prise de faire procéder à une expropriation judiciaire, nous pensons que cette démolition pourra être programmée pour février 2003.

Il a fallu changer de procédure et renoncer au gré à gré.

La SA Bruxelles-Midi, au sein de laquelle la région est présente, a été obligée de faire procéder à une expropriation judiciaire.

Parallèlement, les négociations se poursuivent pour acquérir d'autres immeubles dans l'îlot C.

Les acquisitions programmées sont bien entendu conditionnées par la réussite d'une négociation de gré à gré avec les propriétaires, solution que Bruxelles-Midi privilégie toujours par rapport à une expropriation judiciaire.

Ces procédures prennent bien entendu du temps et les accélérer exagérément ne feraient que faire flamber la spéculation immobilière.

Ce dont Bruxelles-Midi et, à travers elle, la région, serait la première victime.

Un autre aspect conditionnant les plannings est le relogement des locataires qui doit se faire dans le respect du droit, c'est-à-dire des conditions des baux en vigueur, et dans des conditions socialement admissibles.

C'est ainsi qu'il n'est pas rare que des locataires restent plus d'une année dans des immeubles ayant été acquis par Bruxelles-Midi et cela afin d'inviter que ceux-ci ne se retrouvent dans des situations trop difficiles.

Cette situation alimente d'ailleurs le discours de ceux qui reprochent à Bruxelles-Midi de ne pas procéder assez rapidement.

Quant au traitement social accordé aux locataires, je pense pouvoir dire qu'il est exemplaire.

Outre une assistance sociale et une aide à la recherche d'un logement, Bruxelles-Midi a déjà dépensé des sommes considérables en allocations de déménagement et en aides locatives mensuelles dans de nouveaux logements. Jusqu'à aujourd'hui, plus de 120 ménages locataires, sont plus de 250 personnes, ont été relogés au mieux de leurs besoins.

Enfin, ces immeubles sont en général dans un tel état qu'il interdit d'envisager une quelconque réoccupation, sauf à consentir des investissements importants pour les rénover ce qui, en l'espèce, vous en conviendrez monsieur Daems, serait une aberration — contraire au développement durable — puisque ces immeubles sont destinés à une démolition prochaine.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Daems pour une réplique.

**M. Alain Daems.** — Monsieur Draps, j'espère que vous me regarderez continuellement dans les yeux. Cela me semble important comme marque d'écoute.

Sachez, monsieur Draps, que je suis plutôt honoré que vous appeliez « mes amis » les personnes qui ont à la fois animé le quartier et rappelé aux pouvoirs publics régionaux qu'ils avaient des responsabilités à l'égard de la zone de la gare du Midi, où la spéculation fait rage depuis des années.

Ma question complémentaire porte sur le double message que vous envoyez. Dois-je comprendre et craindre qu'il s'agit d'une jurisprudence ? Au départ, les propriétaires privés, la SA Bruxelles-Midi et les autorités régionales ne voulaient pas que ces personnes

occupent les lieux au motif qu'une démolition allait intervenir rapidement. Ils l'ont fait et après six mois, vous vouliez qu'elles partent, toujours pour le même motif.

Aujourd'hui, vous regrettez que les lieux n'aient pas été laissés dans un état parfait alors que l'immeuble aurait dû être démoli depuis plusieurs mois. C'est illogique !

Votre réponse semble indiquer dans votre chef une totale imperméabilité à l'égard des responsabilités des pouvoirs publics propriétaires de biens inoccupés depuis des années et qui n'ont même pas fait l'objet d'une demande de permis d'urbanisme. Quand ces biens sont occupés, certes illégalement, par des gens qui animent le quartier et répondent aux demandes sociales en matière de création d'un certain espace, vous êtes catégoriquement fermé, comme cela a été le cas en ce qui concerne la rue d'Angleterre. Mes « amis » ont pourtant montré qu'ils étaient corrects en prenant des assurances et en respectant leur parole.

**M. François-Xavier de Donnea**, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Ils ont volé des cheminées.

**M. Alain Daems**. — Ces cheminées étaient condamnées à être détruites depuis six mois, Monsieur de Donnea. Vous ne vouliez pas qu'ils occupent les lieux car l'immeuble allait être démoli.

Aujourd'hui, monsieur Draps dit que cet immeuble a perdu de la valeur parce qu'ils ont enlevé les cheminées en partant !

Excusez-moi mais c'est ridicule !

**M. Willem Draps**, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Je souhaite intervenir.

**M. Alain Daems**. — Vous parlerez après. Laissez-moi terminer ma question.

Vous dites, Monsieur Draps, que ce n'est pas parce qu'une assurance est prise qu'il n'y a pas de danger. Evidemment ! Comme partout, comme chez vous, comme chez moi mais, en même temps, c'est la seule chose que l'on peut faire.

Les squatters de l'îlot Drapiers étaient assurés. Ils ont subi un incendie criminel qui fait l'objet d'une instruction pénale. A qui peut-on le reprocher. A eux ? Je ne crois pas.

Le minimum avait été fait : domiciliation légale et prise d'assurances. Dans une situation où des biens publics sont laissés libres pendant des années, il incombe aux pouvoirs publics de leur trouver une destination. A défaut, ils devraient manifester une certaine tolérance vis-à-vis d'une occupation qui a des effets positifs. Il n'y avait pas de vol de cheminées avant que vous n'expulsiez les occupants mais seulement une animation bénéfique pour le quartier.

**Mme la Présidente**. — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

**M. Willem Draps**, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Madame la Présidente, j'ai fait la description d'un état des lieux qui montre à quel point les amis de M. Daems ont dégradé ce qui était partiellement un bien public.

Vous semblez ignorer, Monsieur Daems, que le propriétaire du numéro 13, dont l'immeuble a aussi reçu la visite de « vos amis », tient à valoriser son bien au maximum, en fonction de ce qu'il estime être le bon état de son immeuble.

**M. Alain Daems**. — Vous ne savez même pas où il vit, il est injoignable depuis des années, et vous nous dites qu'il veut valoriser son bien. C'est une plaisanterie !

**M. Willem Draps**, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Je puis vous dire que la S.A. Bruxelles-Midi sait parfaitement où il habite puisqu'elle est en contact permanent avec ce propriétaire.

Les négociations achoppent sur la question du prix. Les divergences sont dues au fait que, dans l'état actuel, les experts ne donnent qu'une certaine valeur à cet immeuble. Le propriétaire part du principe que nous avons laissé des squatters occuper l'immeuble voisin et que ceux-ci ont dégradé son bien. Aujourd'hui, il refuse de subir la moins-value qui en résulte.

**M. Alain Daems**. — Je vous soutiens, Monsieur Draps, que les pouvoirs publics ne se laissent pas intimider ...

**Mme la Présidente**. — L'incident est clos.

Nous interrompons ici nos travaux pour reprendre l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie te hervatten.

— *La séance plénière est suspendue à 16 h 45.*

*De plenaire vergadering wordt geschorst om 16.45 uur.*

— *La séance plénière est reprise à 17 h 30.*

*De plenaire vergadering wordt hervat om 17.30 uur.*

— *Elle est reprise à 17 h 30.*

*Ze is om 17.30 uur hervat.*

**Mme la Présidente**. — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

**VOTES NOMINATIFS**

**NAAMSTEMMINGEN**

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets et propositions dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over het afgehandelde ontwerp en de voorstellen.

**PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE A LA CON-DAMNATION A LA MORT PAR LAPIDATION DE AMINA LAWALA UNIGERIA**

*Vote nominatif*

**VOORSTEL VAN RESOLUTIE BETREFFENDE DE VEROORDELING TOT DE DOODSTRAF DOOR STENIGING VAN AMINALAWALIN NIGERIA**

*Naamstemming*

**Mevrouw de Voorzitter.** — Aan de orde is de stemming over het voorstel van resolutie betreffende de veroordeling tot de doodstraf door steniging van Amina Lawal in Nigeria.

Vraagt iemand het woord ?

De heer Jos Van Assche heeft het woord voor een stemverklaring.

**De heer Jos Van Assche.** — Mevrouw de Voorzitter, hoewel onze fractie het voorstel van resolutie zal goedkeuren, geven we toch graag enige toelichting bij onze stem.

Na het regime in Pakistan, het Talibanregime in Afghanistan, het Ayatollahregime in Iran, toont de Nigeriaanse overheid nogmaals duidelijk aan dat de islam of een toonaangevende interpretatie ervan een *in se* onverdraagzame religie is zonder respect voor de vrouw in de samenleving (*Tumult op talrijke banken.*)

Begin dit jaar diende de Vlaams Blok-fractie een voorstel van resolutie in omtrent de handelsrelaties tussen het Brussels Gewest, enerzijds en de Nigeriaanse overheid, anderzijds. Het Parlement vond het tot op heden niet nodig om dat voorstel te behandelen. Dat nu een voorstel van resolutie over hetzelfde thema wordt behandeld dat veel later werd ingediend, is dan ook veelzeggend over het democratische karakter van onze Assemblée, net zoals het geklop op de banken nu (*Aanhoudend luidruchtig rumoer op de banken.*)

Door een resolutie van de Vlaamse oppositie hierover te negeren, maar een gelijkaardige resolutie van de andere partijen met de grootste spoed te behandelen, tonen de pseudo-democratische partijen hier dat ze al even onverdraagzaam zijn als de mullah's en ayatollah's van Bin Laden of Khomeiny.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

*Résultat du vote / uitslag van de stemming :*

61 membres sont présents.

61 leden zijn aanwezig.

61 répondent oui.

61 antwoorden ja.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée à l'unanimité.

Bijgevolg is het voorstel van resolutie unaniem aangenomen.

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Wij stemmen over het geheel van het voorstel van resolutie.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Andre, Arckens, Azzouzi, Mme Bastien, M. Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Demol, Doukeridis, Mme Fraiteur, M. Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Hance, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, MM. Michel, Mook, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Rorive, Schepmans, MM. Smits, Van Assche, Vandenbossche, Van Roye, Vanraes, Vervoort, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

**PROPOSITION DE RESOLUTION VISANT A CREER UN OBSERVATOIRE DU LOGEMENT A TITRE EXPERIMENTAL, DANS TROIS COMMUNES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, POUR UNE PERIODE DE DOUZE MOIS, ET D'EN ASSURER LE FINANCEMENT PAR UN PREMIER AJUSTEMENT AU BUDGET 2002**

*Vote nominatif sur l'ensemble*

**VOORSTEL VAN RESOLUTIE TOT OPRICHTING VAN EEN EXPERIMENTEEL OBSERVATORIUM VOOR DE HUISVESTING IN DRIE GEMEENTEN VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR EEN PERIODE VAN TWAALF MAANDEN, GEFINANCIERD DOOR MIDDEL VAN EEN EERSTE AANPASSING VAN DE BEGROTING 2002**

*Naamstemming over het geheel*

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Wij stemmen over het geheel van het voorstel van resolutie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

62 membres sont présents.

62 leden zijn aanwezig.

55 répondent oui.

55 antwoorden ja.

7 répondent non.

7 antwoorden nee.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van resolutie aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Andre, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepé, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme de Grootte, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Doulkeridis, Mme Fraiteur, M. Gatz, Mme Geuten, MM.

Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, MM. Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, MM. Smits, Vandenbossche, Van Roye, Vanraes, Vervoort, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté non :

Nee hebben gestemd :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

**Mme la Présidente.** — La séance plénière de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse hoofdstedelijke raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van mevrouw de Voorzitter.

*La séance est levée à 17 h 35.*

*De vergadering wordt om 17.35 uur gesloten.*



